Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_005QUA-DE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA CALI
L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

5.14 - Zonage

Espiet

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- UE
- UBy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nk; NL; NLa; NLb; Nf; Nfr; Nfs
- Nch; Ns; Nx; Ny
- Ne; Ngv
- Np
- Npr
- Npv

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-23 - arbre remarquable
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements touristiques
- Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - haie ou alignement d'arbres
- Espace boisé classé
- Protection surfacique au titre de l'article L151-19 - boisement
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - boisement / patrimoine naturel
- Protection surfacique au titre de l'article L151-23 - mesures compensatoires
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRMT
- Construction récente ou en cours

Conception : Metropolis / Iter / Urbanis / IDE / ZWA / Charlot / Rivière-Avocats-Associés
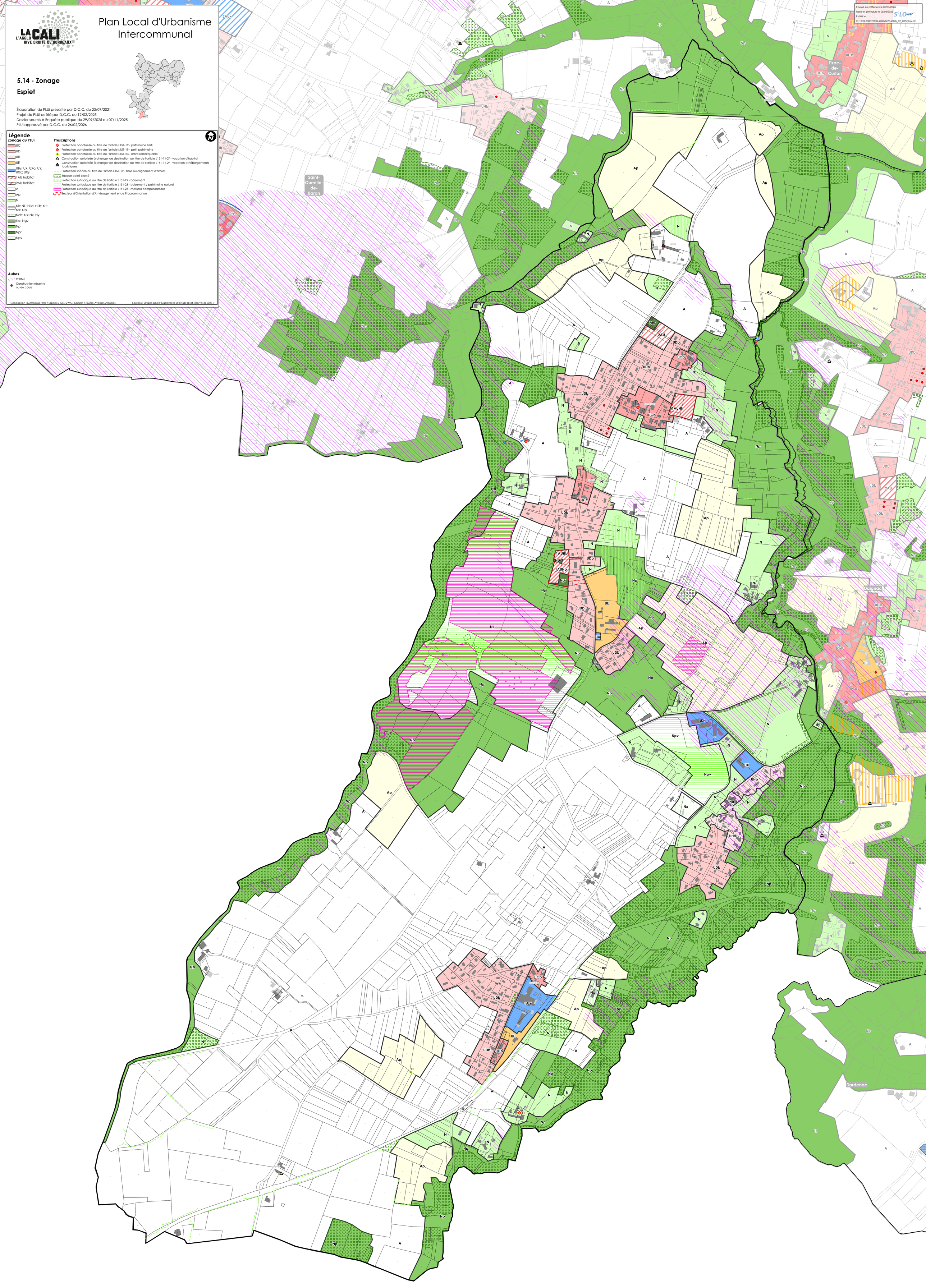
Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023 ;